



CONCOURS de POÉSIE

Osez
la Poésie

FICHE D'INSCRIPTION

Nom..... Prénom

Date de naissance...../...../..... Mail.....

Adresse.....

Tél Entourez votre catégorie : **8-11 ans** **12-15 ans** **16 ans et +**

Date...../...../.....

Signature:

Les informations recueillies seront exclusivement traitées aux fins de gestion du concours et enregistrées dans un fichier informatisé par la mairie de Cléry-Saint-André. Les données collectées seront conservées jusqu'en 2023. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

En signant ce bulletin, j'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours.

**Merci de nous retourner ce formulaire physiquement ou par voie postale dans l'un des 3 lieux suivants :
Mairie de Cléry-Saint-André / Mairie ou Médiathèque de Mareau-Aux-Prés**

Remise des oeuvres jusqu'au Lundi 21 février 2022

Remise des prix Samedi 5 Mars 2022 - 20h

(sous réserve de conditions sanitaires favorables)



RÈGLEMENT DU CONCOURS

Préambule : Merci de lire attentivement le présent règlement. Tout texte qui ne respectera pas intégralement les règles ci-dessous et notamment les règles de présentation et d'envoi, ne pourra être retenu.

Article 1 : GÉNÉRALITÉS

La communauté de Communes des Terres du Val de Loire, La Commission Culture de la ville de Cléry-Saint-André et la bibliothèque de Mareau-Aux-Près organisent « **OSEZ LA POÉSIE** », **UN CONCOURS DE POÉSIE**

Article 2 : PARTICIPANTS

Le concours s'adresse à tous les poètes de la Région, classés en 3 catégories : **8-11 ans** **12-15 ans** **16 ans et +**
La participation est individuelle et nominative.

Article 3 : THÈME

Pour 2022 un thème libre et une forme en vers libres.
Le poème présenté devra être inédit, la transcription ou l'interprétation d'un poème existant sera éliminatoire.

Article 4 : PRÉSENTATION

Le texte doit être imprimé en noir, police Times New Roman ou Garamond de corps 12, espacements normaux. Le poème n'excédera pas 1 page A4 recto.
Pas de soulignement ou de gras.
Le poème sera imprimé en 2 exemplaires.
Le poème débutera par le titre. La page ne doit comporter aucune indication, aucun signe permettant d'identifier l'auteur. La correction de la langue française sera prise en compte.

Article 5 : ENVOI DES ŒUVRES

Afin d'assurer l'anonymat des textes, l'envoi sera remis dans une enveloppe contenant :

- Un exemplaire du poème mentionnant votre catégorie
 - Une enveloppe cachetée, sans indication, contenant le deuxième exemplaire du poème, et la présente fiche d'inscription.
- À l'arrivée du pli, un code identique sera inscrit sur l'exemplaire 1 du texte et sur l'enveloppe cachetée. Ce code permettra, après choix du jury, d'identifier les auteurs.

L'envoi devra parvenir par la poste, ou être déposé, en Mairie de Cléry-Saint-André ou à la Médiathèque* ou la Mairie de Mareau-aux-Près, **au plus tard le 21 Février 2022**. Les enveloppes reçues après cette date ne seront pas ouvertes.

Article 6 : JURY

Un jury composé de 4 membres, (écrivain, enseignant, particulier et membre de la commission Culture) examinera avec attention les poèmes et sélectionnera le meilleur texte. Les jurés recevront une copie non identifiée de chacun des textes.
Les décisions du jury seront souveraines et sans appel.

Article 7 : PRIX

Le palmarès sera dévoilé et les prix remis :
Espace Loire de Cléry-Saint-André, le samedi 5 Mars 2022 à 20h (sous réserve de conditions sanitaires favorables).
La présence des candidats est évidemment nécessaire.

3 prix seront décernés dans chaque catégorie:

8-11 ans

12-15 ans

16 ans et +

Les organisateurs offriront aux lauréats un cadeau, avec le soutien de leur partenaire :



VOLTE PAGES

LIBRAIRIE Volte Page à Olivet

En outre, les textes primés pourront être diffusés dans les publications municipales. Les organisateurs disposeront librement des textes, qui pourront éventuellement faire l'objet d'une lecture publique, d'une parution sur leurs sites internet ou imprimés sous forme de recueil, ou de tout autre usage sans que l'auteur ne puisse s'y opposer.

La participation à ce concours, par l'envoi de textes, vaut acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

ADRESSES À UTILISER POUR UN RETOUR COURRIER

CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

MAREAU-AUX-PRÉS

MAIRIE

Concours d'écriture

**94, rue du Maréchal Foch
45370 CLÉRY-SAINT-ANDRÉ**

MAIRIE

Concours d'écriture

**385 Rue Saint-Fiacre
45370 MAREAU-AUX-PRÉS**

MÉDIATHÈQUE

Concours d'écriture

**425, rue Saint-Fiacre
45370 MAREAU-AUX-PRÉS**

***Ouverture :** Lundi : 15h-17h30, Mercredi : 10h-12h / 14h30-17h,
Samedi : 9h30-12h (vacance : 10h-12h)

